REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL

TROISIEME LEGISLATURE

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE 1971

PROJET DE LOI

PORTANT PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CUTUREL DES ANNEES 1971 A 1975

RAPPORT

PRESENTE

AU NOM DE LA COMMISSION SPECIALE PAR MONSIEUR DIBY ALPHONSE

RAPPORT DE LA COMMISSION SPECIALE SUR LA LOI PORTANT PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL POUR LES ANNEES 1971 A 1975.

o o o
o o
o

La Commission Spéciale du CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL présidée par Monsieur YAPOBI Guillaume s'est réunie du 10 au 21 Juin pour procéder à l'étude du Projet de Loi portant Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les années 1971 à 1975 qui lui a été soumis.

Plusieurs séances ont été nécessaires au cours desquelles des exposés détaillés du Ministre du Plan et des Responsables de son département ont été faits pour définir les conditions d'élaboration du plan ainsi que ses objectifs.

A l'aube de notre Indépendance Politique en 1960, l'économie de la Côte d'Ivoire était surtout agricole ; l'industrie était à l'état embryonnaire et peu structurée. Le Pays disposait cependant de quelques atouts, car la diversification de son agriculture était amorcée et les exportations de produits bruts laissaient un excédent commercial appréciable.

C'est alors que ses dirigeants politiques choisissent résolument la voie libérale et l'ouverture sur l'extérieur. Celle-ci apparaissait comme une gageure difficile à une époque où les idéologies socialistes exerçaient un attrait irrésistible sur les élites des Pays sous-développés. La voie de l'ouverture sur l'extérieur était pourtant la seule à susciter une croissance forte, susceptible d'améliorer les conditions d'existence de la population ivoirienne.

.../...

Pour parvenir à ce dernier résultat, les responsables politiques n'ont pas cherché à appliquer une doctrine économique toute faite. Ils ont au contraire "systématiquement pris leurs décisions en fonction de l'analyse des problèmes, des ressources en hommes, en capitaux et en matières premières". La priorité accordée à la production a permis d'atteindre un taux de croissance moyen annuel de plus de 8 % en prix constants. Ce qui place notre Pays parmi les premiers du Monde. Cette croissance décennale s'est faite sans autre "inflation que celle qui a été importée, du fait de nos relations commerciales et financières avec l'extérieur, et cela grâce à une politique de stricte limitation des hausses de salaires et de stabilisation des prix des principaux produits agricoles".

C'est ainsi que la production intérieure brute est passée de 130,5 milliards de francs CFA en 1960 à 354,2 milliards de francs CFA en 1970. Compte tenu d'un taux de croissance démographique de 3 % par an (y compris l'immigration étrangère), la production intérieure par habitant a crû de 5 % par an.

Sur le plan sectoriel

la production du secteur primaire s'est développée au taux de 6 % par an en francs courants : elle est passée de 71,7 milliards de francs CFA en 1960 à 129,9 milliards de francs CFA en 1970.

La production du secteur de l'agriculture industrielle et d'exportation a doublé, celle de la production forestière a triplé.

Mais le trait le plus remarquable de la période est le développement spectaculaire de l'industrie dont le taux de croissance moyen a été de 18 % par an contre 5 % pour l'agriculture.

Les conditions de départ étaient pourtant peu favorables :

- un marché intérieur étroit,
- une main-d'oeuvre peu spécialisée et relativement coûteuse,
- des ressources naturelles peu exceptionnelles.

.../...

Le nombre des emplois salariés est passé de 225.000 en 1960 à 567.000 en 1970 dont 40.800 pour l'industrie.

Le revenu par tête d'habitant est passé de 30.700 F. CFA en 1960 à 60.000 F. CFA en 1970, soit 240 dollars.

En matière d'éducation
un effort considérable a été fourni. En 1970, 465.000 jeunes ivoiriens entrent à l'école primaire contre 238.000 en 1960, 55.000 fréquentent l'enseignement secondaire contre 4.500 en 1960 et 1.100 fréquentent l'enseignement supérieur contre 126 en 1960.

Le taux de scolarisation est passé de 24 % en 1960 à 49 % en 1970.

II - Il faut cependant noter que ces résultats globaux satisfaisants dans l'ensemble, recouvrent des disparités considérables.

a) Au niveau du secteur primaire, la progression des activités liées au marché intérieur a été relativement faible : 3 % par an pour la production vivrière. L'élevage et la pêche se sont cependant développés à un rythme plus rapide : 5 % par an surtout durant les cinq dernières années.

Parmi les cultures vivrières, les céréales (riz et maïs) progressent plus rapidement.

. La part du café dans la valeur des exportations a peu décliné (47 %)

Il s'ensuit que la production agricole, malgré les efforts de diversification reste dominée par le café dont la production annuelle connaît des fluctuations considérables.

.../...

. Bien que la situation se soit améliorée depuis 1965, les disparités de niveau de développement entre les régions restent élevéss.

. La demande intérieure de certains produits vivriers (riz et viande) croît à un rythme supérieur à celui de la production.

. De graves déficiences apparaissent actuellement dans le système de commercialisation des produits vivriers. Les marges commerciales sont excessives et l'écoulement de la production est mal assuré, ce qui décourage les producteurs.

. La plupart des interventions dans le domaine agricole, ont été confiées à des sociétés para-publiques spécialisées dans une ou plusieurs cultures. Bien que ce système ait permis de réaliser efficacement certains programmes, il comporte de réels inconvénients.

C'est ainsi qu'en région de savane où la production est basée sur la succession de plusieurs cultures annuelles, le paysan est sollicité par les agents d'encadrement de plusieurs organismes. Ce qui aboutit à un gaspillage des moyens et ne permet pas d'entreprendre une réforme complète du système de production.

En matière forestière

le développement de l'exploitation a singulièrement entamé le patrimoine national en plusieurs essences dont les réserves sont peu abondantes.

Enfin, en dépit d'un rythme de croissance élevé, il existe encore un vaste sous-emploi, par suite de la faible productivité du monde rural.

b) Au niveau du secteur secondaire, le développement industriel, a été principalement axé sur la création d'industries de substitution aux importations.

.../...

. Ces investissements comportent une faible valeur ajoutée et leur expansion est limitée par le rythme assez faible d'accroissement du marché intérieur.

. La faiblesse de la valeur ajoutée est due également à l'importance croissante de la charge fiscale sur la production. En 1960, les impôts indirects représentaient 14 % de la valeur ajoutée au prix du marché. En 1968, ils représentaient 36,6 % de cette même valeur.

. La Loi de 1959 sur les investissements privés doit être amendée. Elle aboutit actuellement à un éparpillement des sacrifices fiscaux. Les entreprises bénéficiaires n'ont pas toujours rempli les engagements pris envers les Pouvoirs Publics, notamment en matière de formation et d'ivoirisation des emplois.

c) Au niveau de l'emploi, l'on constate que les africains occupent 93,7 % des emplois salariés. La part des ivoiriens est de 47,5 %, soit un peu plus de la moitié. Les ivoiriens sont peu nombreux dans le secteur primaire (19,2 %). Ils constituent 75 % des effectifs de la Fonction Publique. Ils perçoivent 32,5 % des salaires du secteur privé contre 26,4 % pour les autres africains et 41,1 % pour les Expatriés qui n'occupent que 6,3 % des emplois.

Il faut noter que les besoins en main-d'oeuvre s'élèvent à 126.820 emplois de 1971 à 1975, dont 46.300 emplois pour le secteur secondaire. Dans ce dernier chiffre, il faut comprendre 52 cadres supérieurs, 219 cadres moyens et 493 employés qualifiés. Or, notre déficit actuel est de 2.400 cadres supérieurs. D'où une très faible participation des Ivoiriens dans les activités du secteur secondaire et tertiaire.

Cette situation décevante est le fruit de notre système d'éducation et de formation. Celui-ci est mal adapté aux possibilités et aux besoins de notre économie. Il répond plus mal encore à l'objectif de

.../...

transformation des mentalités et des structures sociales qu'implique le développement. L'appareil éducatif est également très dispersé.
Sa rentabilité est très faible, car il connaît des déperditions considérables à tous les niveaux.

L'enseignement primaire contribue à l'accélération de l'exode rural : 53 % des élèves quittent la campagne.

Au niveau de l'enseignement secondaire, sur 100 élèves qui entrent en 6ème, 32 passent le B.E.P.C. et 5 seulement passent le Baccalauréat. Peu d'entre ceux qui s'en vont sont récupérés pour des tâches productives.

III - Pour remédier à cet état de choses et poursuivre l'expansion économique, quels sont les objectifs et les moyens proposés par la Loi-Plan soumise à notre examen ?

Les objectifs fondamentaux, de cette loi sont les suivants :

- la poursuite d'une croissance forte,
- la participation accrue des nationaux à l'activité économique,
- la promotion de l'homme ivoirien et une meilleure adaptation de l'appareil économique, culturel et social pour répondre à ses aspirations.

Ces différents objectifs ont fait l'objet d'études détaillées consignées dans l'esquisse du Plan de Développement Economique, Social et Culturel pour les années 1971 à 1975. Leur réalisation est basée sur un taux de croissance global annuel de 7,7 % de 1971 à 1975.

Sur le plan sectoriel

l'industrie connaîtra un taux de développement de 15,6 % par an durant la période, contre 4,1 % Pour le secteur primaire. Ce faible taux est dû à la stagnation de la production forestière et au ralentissement de la croissance des exportations de café.

.../...

Les activités commerciales croîtront au taux de 6,7 % de 1971 à 1975.

Certes, la valeur ajoutée du secteur industriel fera plus que doubler, passant de 49 milliards de francs CFA en 1970 à 101 milliards de francs CFA en 1975. Cependant, l'agriculture industrielle continuera d'être le moteur de la croissance, parce que dispensatrice de revenus à la grande masse de la population.

a) - Objectifs agricoles

Au niveau de l'économie nationale, il faut :

- Réaliser l'équilibre de la balance extérieure tout en rendant par une politique de diversification adéquate, l'économie du Pays moins sensible aux aléas de la conjoncture internationale.

- Améliorer la compétitivité des produits d'exportation.

- Satisfaire les besoins de l'ensemble de la population.

Sur le plan régional, il faut :

- réduire les disparités de revenus entre les régions.

Au niveau du Paysan, il faut :

- accroître son revenu monétaire par l'amélioration de sa productivité,
- améliorer le niveau nutritionnel et la sécurité alimentaire,
- fournir aux jeunes des perspectives de promotion économique et sociale dans l'agriculture pour freiner l'exode rural,
- améliorer les conditions de vie du monde rural,
- amener le paysan à être progressivement le maître de son développement.

.../...

Si, ces objectifs sont réalisés, la valeur de la production agricole passera de 129,8 milliards de Francs CFA en 1970 à 199,4 milliards de francs CFA en 1975.

b) Objectifs du secteur industriel

Il faudra :

- maintenir un climat favorable à l'afflux de capitaux extérieurs,
- éviter des protections trop généreuses de manière à susciter la compétition,
- donner la priorité aux industries valorisantes,
- adopter les structures commerciales à la vente des produits locaux,
- procéder à une promotion dynamique des projets,
- élargir la gamme des produits industriels exportés,
- moduler les avantages en fonction de l'intérêt économique des projets et adopter la dégressivité de ces mêmes avantages dans le temps,
- créer une commission régionale d'industrialisation au niveau du Conseil de l'Entente,
- instaurer une politique de formation des cadres.

Il faut noter en effet que la poursuite de l'industrialisation entraînera un accroissement de la population expatriée, car les moyens de formation ne suffiront pas à alimenter les créations d'emplois de spécialistes, de techniciens, d'ingénieurs, de gestionnaires...

Il est donc important pour l'avenir du Pays que n'apparaisse pas un mécontentement latent s'aggravant progressivement. Tous les problèmes de cet ordre devront être résolus rapidement et totalement.

D'autre part, l'appareil industriel ne favorisera le maintien à long terme des taux de croissance élevés auxquels aspire la Côte d'Ivoire que si l'on parvient à développer fortement les exportations de produits manufacturés vers les pays voisins et l'extérieur de l'Afrique.

.../...

Les produits industriels que la Côte d'Ivoire aspire à exporter résultent, soit de la valorisation de ses ressources intérieures, soit du transfert en Côte d'Ivoire d'activités industrielles non liées à une matière première locale.

La réalisation de ces industries comporte des avantages certains : elle provoque l'accroissement des productions agricoles correspondantes ; elle permet de rééquilibrer la structure du commerce extérieur et sert de bouclier contre la détérioration des termes de l'échange ; elle permet d'échapper à la contrainte d'un faible pouvoir d'achat intérieur. D'où nécessité d'une meilleure connaissance des marchés étrangers.

L'Etat devra concentrer ses interventions :

sur les projets ayant une forte valeur ajoutée, ou qui conditionnent l'essor industriel ultérieur :

- Bois - pâte à papier
- Textiles, confection
- Industries alimentaires
- Produits agricoles
- Industries chimiques
- Industries minières

Une dizaine de projets nécessitant 61,7 milliards d'investissements auront en 1976 un chiffre d'affaires de 31 milliards et 13,3 milliards de valeur ajoutée.

S'agissant des domaines d'intervention traditionnels de l'Etat, les objectifs suivant doivent être réalisés :

.../...

- politique d'éducation et de formation sélective,
- diffusion à l'ensemble de la population, d'un minimum culturel grâce aux moyens audio-visuels,
- avantager l'enseignement technique,

Les objectifs proposés pour 1976, à savoir :

- 630.000 élèves dans le primaire,
- 2.800 élèves en classes terminales,
- 4.500 étudiants ivoiriens,
- 1.900 cadres industriels et commerciaux doivent être réalisés impérativement.

- Il faudra pour l'avenir éviter la dispersion de l'appareil éducatif, son émiettement entre différents ministères.

En matière sanitaire

la formation du personnel médical doit être accélérée. Il faut envisager la création d'un Institut de Recherches sur les plantes médicinales (produits pharmaceutiques) et d'un Institut de médecine traditionnelle. La médecine préventive doit être développée. La Commission insiste sur la nécessité d'une politique anti-pollution notamment à Abidjan.

En matière de routes et de télécommunications

il faut mettre l'accent sur :

- l'entretien du réseau existant,
- la création de nouveaux axes pour la sortie d'Abidjan,
- le désenclavement du Monde Rural,
- la généralisation du téléphone automatique entre les villes,
- l'installation de cabines publiques,
- l'équipement et l'entretien des aérodromes existants.

.../...

En matière sociale

les doubles emplois dûs à la création désordonnée de différents services concurrents, par différents ministères doivent être éliminés définitivement. IL faudra repenser les structures et les buts du Service Civique qui contribue à accélérer l'exode rural.

S'agissant des investissements du secteur public dont le volume s'élève à 252 milliards de francs CFA, la Commission a procédé à leur examen attentif. Leur répartition qui avantage l'infrastructure économique et la formation des hommes mérite d'être soulignée. Les traits les plus remarquables de l'effort financier de l'Etat sont le maintien de la pression fiscale à son niveau actuel (23 % de la Production Intérieure Brute) et le recours très modéré à l'endettement : 35,4 milliards de francs CFA. Cela prouve tout simplement que l'appareil de production national a atteint une maturité suffisante qui nous permettra bientôt (1980) de nous passer de l'aide extérieure.

A l'occasion de l'examen de la Loi, la Commission a pris acte de certaines mesures tendant soit à l'ivoirisation de notre économie, soit à la promotion de l'homme ivoirien. Ces mesures portent sur la création en cours des magasins PAC (Programme d'Action Commerciale), des marchés du gros pour les produits vivriers, d'une caisse de péréquation pour les produits de grande consommation, d'un fonds de rachat des actifs industriels et commerciaux existants et d'un Office National de promotion rurale.

La Commission insiste pour que ces mesures se traduisent dans la réalité de manière satisfaisante. Elle salue la volonté du Gouvernement de rester toujours attentif aux aspirations des Ivoiriens.

Enfin, la Commission tient à rendre hommage à la qualité des documents fournis par l'Administration et à la clarté des explications données par le Commissaire du Gouvernement en réponse aux nombreuses questions des Membres de la Commission.

-:-:-:-:-:-